

DECISION DU DIRECTEUR N° 791/2024

Tarification / Prix de vente produits boutique

Conformément :

- à l'article R331-5 du Code de l'Environnement qui précise les possibilités de délégation au directeur
- à la délibération du conseil d'administration n°2/16 du 29 février 2016 déléguant de façon permanente au directeur la possibilité de fixer les tarifs des produits et objets vendus par l'établissement (Art. R331-23,1,8°)

Le directeur du Parc national de Port-Cros arrête le prix de vente des articles listés ci-dessous :

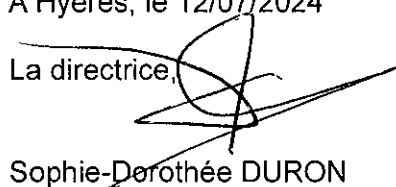
Code	Intitulé	Prix de vente € TTC
ACCTEX200 à ACCTEX202	Casquette motif tortue de mer déclinée en 3 couleurs (blanche, kaki et bleu marine) – collection 2024	12,00
ACCMET002 à ACCMET003	Gourde alu déclinée en 2 couleurs (bleu, marron) - collection 2024	25,00
LIVENO065	Les petites bêtes - Un super livre à pop-up - Milan	13,90
LIVESM022	Au nom des requins - François Sarano - Actes Sud	21,00
LIVHIS020	L'Esprit de l'île - Pierre BUFFET - Editions Paulhan	34,00
LIVHIS021	Une île sans pareille - Watteville - Editions Paulhan	30,00

Le produit de la vente est encaissé au compte 707 - vente de produits dérivés.

Ce tarif est applicable à la date de signature de la présente décision.

A Hyères, le 12/07/2024

La directrice,



La directrice
Sophie-Dorothée DURON

Sophie-Dorothée DURON

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public Parc national de Port-Cros (www.portcrosparcnational.fr).